

Règles de participation et de fonctionnement du de la Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles

(Fondation Cornélius-Brotherton)

Les règles seront consultables par le public à partir du site web de la Fondation.

Titulaire :

Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles (Fondation Cornélius-Brotherton)

Numéro de licence :

1290

Activité de tirage et billets :

*La Fondation organise un tirage parmi les employés du Cégep de la Gaspésie et des Îles.
Tirage de quatre forfaits Grandeur nature (500 \$/ch) et de quatre chèques-cadeaux
(250 \$/ch).*

Nombre de billets :

3 000 (estimation) 0001 à 3 000

Prix de vente :

5 \$ du billet

Endroit où les billets sont vendus :

Site web de la Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles

Date de mise en vente :

Du 14 août 2023 (8 h) au 6 juin 2024 (8 h)

Sélection des gagnants

Mode de sélection du ou des gagnants :

Au moyen d'un baril

Endroit, date et heure de chaque tirage au sort lors duquel un ou des gagnants seront sélectionnés :

À Gaspé, le 6 juin 2024, à 16 h

Ordre dans lequel les prix seront tirés et, le cas échéant, mention selon laquelle les billets gagnants sont retirés de chaque tirage au sort subséquent :

Les tirages des quatre forfaits Grandeur-nature, suivi des tirages des quatre chèques-cadeaux. Les billets gagnants sont retirés pour chaque tirage au sort subséquent.

Prix

Valeur totale des prix qui seront attribués :

3 000 \$

Description sommaire de chaque prix et leur valeur au détail :

Quatre forfaits Grandeur nature, d'une valeur de 500 \$ chacun, au choix du gagnant parmi les choix suivants :

- *Thalassothérapie à Carleton-sur-Mer*
- *Thalassothérapie à Paspébiac*
- *Cime Aventure à Bonaventure*
- *York Aventure à Gaspé*
- *La Salicorne à Grande-Entrée*
- *ZEC des Anses, à Pabos-Mills*
- *SEPAQ partout au Québec*

Quatre chèques-cadeaux de Sports Experts, de 250 \$ chacun

Réclamation des prix

Façon de procéder pour réclamer les prix :

Le gagnant aura un formulaire à remplir et le prix lui sera posté ou transféré par courriel.

Endroit où les prix doivent être réclamés :

Au bureau de la Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles, ou bien, les prix seront postés ou envoyés par courriel. La Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles ne sera pas responsable de la perte du prix après l'envoi.

Délai accordé aux participants pour réclamer les prix à compter de la date du tirage :

Le gagnant devra remplir le formulaire dans les 30 jours suivant le tirage.